

Je voudrais vous reporter à la déclaration que faisait le 3 novembre le Conseil canadien de développement social qui corrobore et amplifie ce que j'ai dit. Le conseil a également déclaré que ce genre de programme encourage l'absentéisme. C'est donc une mesure qui nuit considérablement à la vie municipale.

J'aimerais prendre encore comme exemple la ville de Vancouver, qui connaît actuellement la crise du logement la plus grave. C'est une sorte d'avertissement pour les autres grands centres canadiens des difficultés qui les attendent. A Vancouver, un quart de la population doit vivre dans des logements insalubres ou trop chers. Les étudiants s'entassent dans des appartements insalubres ou dorment dans des voitures. Et pourtant, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ne font rien. Au centre-ville, des milliers de gens dorment dans des immeubles de rapport ou des hôtels miteux. Aucun projet de logement municipal n'est en cours et c'est à peine si l'on finance quelques habitations à loyer modique. La crise du logement que connaît Vancouver va s'étendre à Victoria, Calgary, Toronto et Saint-Jean (Terre-Neuve). Elle va aller en s'aggravant parce que le gouvernement refuse de collaborer avec les gouvernements provinciaux pour trouver des solutions communes.

Ce dont le Canada a besoin, c'est une politique du logement s'adressant aux gens dont les revenus sont inférieurs à \$30,000. On devrait peut-être enchâsser dans la constitution le droit à un logement décent, abordable et auquel chaque famille ne consacre pas plus de 25 p. 100 de ses revenus.

Le budget aurait dû comporter un plan industriel qui prépare l'avenir en finançant la construction de logements. On aurait dû y prévoir des programmes d'aide hypothécaire. Il aurait dû consacrer beaucoup de crédits aux logements sociaux.

Nous savons tous que notre pays a un déficit important et que nous devons bâtir l'avenir en investissant notre argent intelligemment. Un investissement qui permettrait à la population de bénéficier de logements décents, comme je viens de le préciser, et qui contribuerait à renforcer les liens familiaux et communautaires devrait être pour tout gouvernement fédéral un investissement prioritaire. Il n'y a pas de meilleure façon d'unir l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud qu'en garantissant les mêmes avantages à tous les Canadiens.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, le nouveau gouvernement libéral en présentant ce premier budget fournit aux Canadiens, je crois, des moyens sûrs et généreux de relever les défis inhérents à une performance économique.

**M. Deans:** Comment pouvez-vous dire cela sans vous étouffer, espèce d'hypocrite?

**M. Gray:** Quels sont ces défis? Ils tournent tous autour de la nécessité criante d'accélérer la croissance du rendement, d'accroître l'embauche, d'améliorer le rythme de productivité et de réduire le taux de l'inflation. Voilà les défis d'ordre économique que nous devons relever à l'aube des années 80.

**M. Deans:** Vous n'avez jamais pu tenir une promesse de votre vie.

**M. Gray:** En prenant les moyens de relever ces défis, le budget entreprend énergiquement la mise à exécution des principaux aspects de la politique de développement industriel

*Privilège—M. Knowles*

énoncés par le premier ministre (M. Trudeau) au cours de la dernière campagne électorale. Je veux parler en particulier de l'édification de notre puissance industrielle sur la base de nos ressources, de la consolidation de notre capacité en matière de recherche et de développement et de l'encouragement à donner aux entreprises autonomes à participation canadienne.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DE LA CONSTITUTION

**Mme le Président:** A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le ministre, mais je pense que la Chambre s'attend à ce que je rende une décision et, avec votre permission, j'aimerais donc le faire maintenant.

Cet après-midi, nous avons eu un débat intéressant sur la question de privilège soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). De nombreux députés ont participé au débat et je tiens à les en remercier.

Je pense que la Chambre s'attend à ce que j'établisse, non pas s'il y a eu atteinte à ses privilèges ou si elle a été outragée, mais si un comité, en l'occurrence le comité spécial mixte chargé d'étudier la résolution constitutionnelle a le pouvoir d'autoriser la télédiffusion de ses délibérations. D'une part, on a fait valoir que j'avais déjà tranché la question en répondant en août dernier au président du comité spécial concernant les invalides et les handicapés que seule la Chambre pouvait autoriser la télédiffusion des délibérations du comité. D'autre part, on a fait remarquer que ma lettre exprimait simplement une opinion sans trancher définitivement la question.

Au terme du débat, j'ai fait valoir que j'avais donné mon opinion au président en fonction de la demande qu'il m'avait adressée et qui concernait notamment l'enregistrement des délibérations du comité en vue de le distribuer aux réseaux de câblodistribution. Je ne pense donc pas avoir véritablement établi si le comité avait le pouvoir d'autoriser la télédiffusion de ses délibérations, ce qui me semble être l'objet du débat.

La question a été soulevée à la Chambre à plusieurs reprises et, jusqu'ici, la présidence n'a jamais eu à se prononcer. Même maintenant elle m'a été présentée indirectement, mais je pense que la Chambre s'attend à ce que je rende une décision. Je le ferai, mais je vais immédiatement mettre la question de privilège de côté.

Ma décision doit se baser sur la résolution initiale adoptée par la Chambre à l'égard de la télédiffusion de ses débats, et je vous la lis:

Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision de ses délibérations et de celles de ses comités selon des principes analogues à ceux qui régissent la publication des comptes rendus officiels des débats; et

Qu'un comité spécial, composé de l'Orateur et de sept autres membres nommés ultérieurement, soit constitué pour surveiller l'application de cette résolution.

De toute évidence, la Chambre a accepté que ses délibérations de la Chambre et celles de ses comités soient télévisées. Il est tout aussi évident qu'elle a accepté pour principe que l'application de cette proposition soit supervisée par un comité spécial. Nous avons mis sur pied un comité spécial qui a